

No 35

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024**

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Jean-Marc Antonioli

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Jean-Pierre Isabella, Dominique Jacot, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Alain Voignier, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mmes Elif Kaytak et Katia De Conti Kalonji et MM. Axel Gubler, Didier Prod'hom et Dominique Von Burg.

M. Antonioli, ci-après « le Président » ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, le Président indique que le Conseil municipal a appris dans le courant du mois le décès du père de Mme Kaytak. Le Président tient à lui adresser au nom du Conseil municipal ses condoléances et sa plus profonde sympathie.

Le Conseil municipal a également appris le décès de M. Arthur Chiorino, ancien membre du personnel de la Ville de Carouge de 1972 à 2004 et CM de 2003 à 2013. Membre du personnel de la Ville de Carouge, et, cela, pendant 32 ans, il était connu pour son franc-parler, ses « coups de gueule », mais également pour son côté arrangeant, avec le cœur sur la main. Bref, un Carougeois aimant son Carouge. Il a notamment été membre du Comité et président des petits jardins de Pinchat, membre des Léopards et du Carouge Basket. D'aucuns peuvent retenir de lui également dix ans de Conseil municipal. L'ensemble de ces éléments fait déjà beaucoup pour un seul homme, mais M. Chiorino l'a fait. Le Président salue son engagement.

Le Président demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir se lever et d'observer une minute de silence en hommage au père de Mme Kaytak, ainsi qu'à M. Chiorino.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMNet, il n'en est pas fait lecture.

### Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023
- 2. Communications du Conseil administratif
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal

### **Propositions du Conseil administratif**

- 4. Délibération administrative DA 143-2023 R: Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'273'000.— TTC (dont CHF 60'638.22 d'activation de prestations du personnel communal) pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier du restaurant participatif sis sur la parcelle N° 3388 dans le lot 12 de l'ilot « Cité Léopard » à Carouge
- 5. Délibération administrative DA 144-2024 P: Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 226'000.— TTC (dont CHF 10'772.50 d'activation de prestations du personnel communal) pour les infrastructures techniques et les équipements d'exploitation destinés à assurer la délivrance d'énergie électrique des bâtiments du patrimoine de la Ville de Carouge en cas de délestage du réseau de distribution électrique, Mairie place du Marché 14, sise parcelle N° 2163, Caserne des pompiers 94 rte de Veyrier, sise parcelle N° 2491, Services techniques 92 rte du Val-d'Arve, sis parcelle 3378-3379-3380 et Poste de Police municipale 5 rte de St-Julien, sis parcelle 3262 à Carouge

## Propositions des membres du Conseil municipal

- 6. Motion MO 034-2023 R : Stations de recharges solaires, connectées et écoresponsables
- 7. Motion MO 036-2024 P : Carte des priorités des compensations de place de stationnement du Vieux-Carouge
- 8. Postulats
- 9. Résolution municipale RE 008-2024 P : « La mixité du PAV est essentielle, l'accord de 2018 accepté en votation populaire doit rester ! »
- 10. Pétitions
- 11. Questions

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

• Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est approuvé par 26 oui, 0 non et 1 abstention.

### 2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

#### Communications de M. Fraomene :

### Présentation d'une nouvelle collaboratrice

Nous avons le plaisir de vous informer de l'engagement d'une nouvelle collaboratrice : Mme Carine Affentranger Montoya, engagée en qualité de cheffe du service construction, entretien et sports (SCES), à un taux d'activité de 100%, dès le 15 janvier 2024.

Titulaire d'un master en architecture de l'Université de Genève, Mme Carine Affentranger a complété sa formation par des CAS en Leadership transformationnel et en expertise économique de l'immobilier ainsi que diverses formations continues en management et conduite du personnel, en droit administratif et marchés publics. Elle a été active comme architecte dans des bureaux ou comme indépendante. Son expérience du service public s'est développée comme adjointe de direction du patrimoine bâti (DPBA) de la Ville de Genève, comme cheffe a.i. du service d'architecture de la Ville de Nyon et comme Responsable de la direction immobilière (OCLPF) à l'Etat de Genève, fonctions dans lesquelles elle a pu mettre en valeur ses compétences professionnelles et sa capacité à assurer un encadrement clair et participatif.

Sa grande expérience professionnelle, son parcours diversifié, sa polyvalence, ses capacités stratégiques et opérationnelles viendront enrichir l'administration carougeoise dont elle partage les valeurs et les orientations stratégiques comme l'importance attribuée également à la proximité et la culture d'entreprise. Elle prendra progressivement connaissance des dossiers en cours et du contexte carougeois jusqu'à fin février avant de reprendre, le 1er mars 2024, pleinement la responsabilité du service.

Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son solide parcours professionnel et les compétences acquises. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

## **Applaudissements**

Nous remercions également Monsieur Grégoire Joannou qui a fait valoir ses droits à la retraite pour l'été prochain. Sa contribution sera encore très précieuse dans cette transition et dans les missions spécifiques qui lui seront attribuées dès le 1<sup>er</sup> mars afin de capitaliser sur sa grande connaissance des dossiers et son expérience accumulée depuis 17 ans.

## **Applaudissements**

### Réalisation d'un micro-trottoir sur les questions de racisme

J'ai le plaisir de vous informer que la commission de l'intégration, en étroite collaboration avec le Service des affaires sociales, les TSHM et la Maison de Quartier de Carouge, a mis en place un projet de micro-trottoir.

Le résultat final consistera en un court-métrage réalisé par 6 à 8 jeunes de la Commune, sous la supervision de la réalisatrice du film « Je suis Noires » Mme Rachel M'Bon. Ce projet permettra une visibilité sur ces questions de racisme et donnera la parole au public, aux victimes et aux témoins. Cela suscitera la réflexion chez les jeunes réalisant le microtrottoir, mais également chez toutes les personnes interviewées et celles impliquées dans le projet.

Dans ce cadre, la réalisatrice et son équipe désireront donner la parole aux membres du Conseil municipal qui le souhaiteront ainsi qu'à des membres de notre administration. La soirée de clôture est prévue le jeudi 30 mai au Cinéma Bio. Je vous propose de réserver cette date, une invitation vous parviendra en temps voulu.

Je désire profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement l'ensemble des personnes impliquées dans ce magnifique projet, en particulier Madame Rachel M'Bon et toute son équipe, les TSHM, la Maison de Quartier de Carouge et le Service des affaires sociales.

### Sondage à propos des horaires de notre future ludothèque

Le service des Affaires Sociales avec l'aide du service des Affaires culturelles et de la communication a élaboré un sondage sous la forme de trois propositions d'horaires d'ouverture au public de la future ludothèque. Ces propositions tiennent compte à la fois des expériences acquises dans notre ludothèque actuelle, mais également dans les ludothèques de la Ville de Genève. Grâce à l'impulsion de votre Conseil, ce sondage sera diffusé pendant quatre semaines. Il permettra d'organiser une ouverture de ce lieu très attendu au plus juste des besoins exprimés par ses futurs utilisateurs et utilisatrices. Ce sondage est réalisé sous forme d'affiches et de flyers permettant aux habitants d'exprimer leur choix grâce à un QR code.

Je désire remercier Mathieu Walker, ludothécaire, pour son expertise dans les trois propositions composant le sondage, le service des affaires culturelles et de la communication pour le soutien dans la réalisation des affiches et des flyers ainsi que le service des Affaires sociales pour la mise en œuvre de ce projet.

### Démarche de prévention routière : Votre enfant est-il visible de nuit à vélo ?

La Police municipale de la Ville de Carouge, préoccupée en cette période hivernale par la sécurité des jeunes cyclistes qui roulent pour certains sans lumière ni élément réfléchissant, a souhaité, à l'instar de ses homologues de la commune de Veyrier, sensibiliser les parents de ces jeunes par la distribution d'un flyer via les cycles d'orientation et les écoles primaires pour les élèves de 5P à 8P, courant janvier 2024. Ce flyer leur rappelle qu'il est important de veiller à ce que leurs enfants soient pourvus de l'équipement adéquat pour être parfaitement visible à vélo dès la tombée de la nuit. En effet, l'équipement de lampes, de réflecteurs et d'un gilet réfléchissant vise à renforcer leur sécurité lors des déplacements nocturnes, en cas d'obscurité ou de conditions météorologiques défavorables.

Bien que l'utilisation des feux avant et arrière sur le cycle, ainsi que des catadioptres, soient une obligation au regard des dispositions de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR), il est vivement recommandé de porter un gilet réfléchissant ou d'ajouter des bandes réfléchissantes sur le cartable, par exemple. Conjointement à cette démarche, la Police municipale de la Ville de Carouge veillera à sensibiliser les jeunes usagers de la route par des actions ponctuelles de prévention, aux heures où la luminosité est la plus basse.

### Déploiement de la Police municipale pendant les Fêtes de fin d'année

Du jeudi 7 décembre 2023 au samedi 6 janvier 2024, la Police municipale de la Ville de Carouge, en sus de ses autres missions menées sur l'ensemble du territoire municipal, a marqué un effort particulier de visibilité, par le biais de patrouilles pédestres, dans les zones attirant une forte densité de public en cette période de fin d'année. Les objectifs de ce dispositif étaient notamment de renforcer la sécurité de proximité au profit de la population carougeoise, ainsi que d'assurer une présence accrue, visible et dissuasive dans le centre de Carouge, à proximité des commerces et aux abords des centres commerciaux, avec en point de mire la lutte contre les incivilités et la prévention des actes délictuels. Dans le cadre de ce déploiement sécuritaire, la Police municipale a effectué 173 heures de patrouilles pédestres. Il est important de préciser que ce type d'action est en adéquation avec les objectifs du plan de législature visant à développer les patrouilles de mobilité douce et à augmenter la visibilité de la Police municipale, qui continuera à s'inscrire dans cette démarche.

#### Communications de Mme Molinari:

### Installation des nouvelles entreprises artisanales ou commerciales à Carouge

Comme vous le savez, notre territoire accueille régulièrement de nouvelles entreprises, artisans et commerces, ce qui nous ravit. Ces nouvelles arrivées renforcent notre dynamisme économique et confirment que notre Commune garde une forte attractivité. Entre octobre 2022 et 2023, ce sont ainsi 400 nouvelles entreprises qui se sont installées « du bon côté de la ville ».

Afin de leur souhaiter la bienvenue comme il se doit, le service des finances et de la promotion économique a organisé pour la toute première fois un moment d'accueil destiné aux nouvelles entreprises, artisans et commerces. L'évènement a réuni 70 dirigeantes et dirigeants jeudi dernier représentant différents secteurs d'activité et apportant avec elles/eux des opportunités de développement, d'échange, ainsi qu'un potentiel pour de belles synergies. Nous nous réjouissons de collaborer avec ces entreprises.

Je tiens à remercier le SFIN pour l'organisation de cette nouvelle activité qui a suscité beaucoup d'enthousiasme et a connu un beau succès.

### Les pompes et stations de réparation des vélos publics en libre-service

Désormais, 5 pompes à vélo publiques et 1 station de réparation permettent aux cyclistes de regonfler leur pneu et faire de petites réparations en cours de route à Carouge. Les pompes sont situées au Rondeau, à la piscine de la Fontenette, devant le Cycle d'orientation de Pinchat et au croisement de la Rue des Noirettes et de la Rue du Léopard. La station de gonflage et réparation est située au croisement de la Rue de Veyrier et de la Rue Vautier. Enfin, une deuxième station de gonflage et réparation sera installée courant 2024 le long de la VVA.

Nous avons eu de nombreux retours positifs sur ces nouveaux équipements qui ont déjà trouvé leur utilisatrices et utilisateurs. Les emplacements prévus permettent une couverture optimale du territoire carougeois, les cyclistes étant en tout temps à moins de 500m d'une pompe (excepté la zone 5). Les emplacements sont déjà listés sur le site internet de la commune. Ils seront prochainement également référencés sur divers applications et plateformes de partage d'information (carte vélo de Genève du Canton, application geovelo, Google Maps, etc.).

#### Communications de Mme Lammar :

## « Carouge fête Derib »

Vous l'avez peut-être vu en montant les escaliers sur les affiches, cet événement est déjà annoncé. Si vous avez aimé, l'année dernière, les événements et les projections à Carouge pour les 30 ans de « Titeuf » et bien vous adorerez la nouvelle édition de cette série d'événements et de projections qui met, cette fois, à l'honneur Derib. Vous le savez, Derib est l'un des auteurs suisses de bande dessinée les plus connus. Son œuvre la plus emblématique est bien évidemment la série « Yakari », créée en collaboration avec le scénariste Job. Pour fêter ses 80 ans et une œuvre comprenant plus d'une centaine d'albums, avec de nombreuses séries cultes, l'Association « Carouge fête la BD », sous la houlette notamment d'Arthur Anthamatten, François Bellanger, Mathieu Carrera et David Junod va transformer la Ville de Carouge, dès le coucher du soleil. La nuit venue, la Place du Marché sera baptisée « Place des Indiens », la rue Saint-Joseph deviendra « la rue des Totems » et une nouvelle « place des Alpes » apparaîtra Place de Sardaigne. Du 31 janvier au 14 avril, « Yakari », « Buddy Longway », « Jo » et quantité d'autres personnages seront au centre d'une série de manifestations organisées à différents endroits de notre Ville. En sus des projections, des expositions notamment, une composée d'hommages de différents dessinateurs à la Galerie Séries Rares, des jeux, des rencontres, des conférences seront organisées. Vous retrouverez tout le programme sur le site de la Commune. L'occasion également de mettre l'accent sur la montagne et de faire écho, aussi, à la prochaine exposition du Musée sur le Salève.

## 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Démission

Le Président informe le Conseil municipal que M. Barro a fait parvenir sa démission du Conseil municipal par courriel le 9 janvier 2024 pour la fin du mois de janvier. La repourvue du siège est en cours et l'assermentation aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil municipal du mois de février.

Le secrétaire donne lecture de la lettre de démission adressée au Président du Conseil municipal :

M. le Président, cher Jean-Marc,

C'est avec regret que je vous fais part de ma démission pour l'exercice du mandat de Conseiller municipal à la Ville de Carouge au 31 janvier 2024. Des raisons professionnelles et privées m'ont conduit vers cette décision difficile. Le temps d'investissement à impliquer dans une politique active me manque afin de mener à bien cette responsabilité. André Leitner, en qualité de vient ensuite sur la liste Le Centre – Vert'libéraux, est désigné pour mon remplacement.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout complément je vous adresse mes plus cordiales salutations,

#### Julien Barro

Le Président demande à M. Barro de se lever et de venir vers lui. Il lui remet un présent et passe la parole à M. Barbuzzi.

M. Barbuzzi annonce qu'il lui appartient de faire un petit éloge personnel pour M. Barro, collègue de tous voire ami pour certains. Pour certains, il est également un cycliste avec tout ce que cela comporte comme qualités et défauts, pour d'autres il est un architecte aux idées parfois dérangeantes mais toujours pertinentes. Pour le groupe Le Centre – Vert'libéraux, il est et restera tout cela en même temps. Issu d'une famille bien connue à Carouge, M. Barro a présidé le Conseil municipal quelques générations après son grandpère, ce qui n'est pas chose courante à Carouge. Il était également président de la commission PAV, à laquelle il tenait vraiment puisque ce projet est le plus important du canton et qu'il impacte particulièrement la Commune. Par ses prises de position, M. Barro a toujours recherché le consensus et les solutions plutôt que les conflits allant même jusqu'à organiser des réunions en-dehors des séances de commission afin de faire aboutir un projet. En cela, il a certainement la reconnaissance de tout le Conseil. M. Barro a su avec son expérience d'architecte partager ses connaissances et faire des propositions pour les différents projets communaux tels que l'école des Pervenche, le Théâtre de Carouge et le parking Vibert Sardaigne (il y en a d'autres bien sûr).

Si les personnes présentes le savent probablement, M. Barbuzzi relève que M. Barro est également très investi dans la Commune, notamment dans les associations car il est un fervent défendeur du lien social et il est conscient que celui-ci est créé par le monde associatif. Il est notamment fondateur de l'ACàV (Association Carouge à Venir) qui essaie de se projeter sur le développement de la Commune. M. Barro est aussi un sportif accompli puisqu'il joue du tennis depuis de nombreuses années à Pinchat. Il est également un ancien footballer mais surtout un fanatique invétéré du SFC pour leguel il est prêt à tout donner, allant même jusqu'à y laisser sa chemise (il se dit d'ailleurs que quelques-unes d'entre elles sont toujours dans les tribunes des Charmilles et du Stade de Genève). Enfin, il est aussi un photographe passionné et il s'en est donné à cœur joie lors des différents voyages du Conseil municipal (M. Barbuzzi attend à ce propos toujours de sa part des albums des différentes escapades du Conseil municipal). Le groupe Le Centre - Vert'libéraux le remercie pour tout ce qu'il a fait ainsi que pour sa personnalité très attachante. Si M. Barro ferme aujourd'hui une parenthèse politique, une autre pourrait s'ouvrir plus tard. Il sera toujours le bienvenu dans cet hémicycle. M. Barbuzzi conclut en souhaitant un « bon vent » à son cher collègue et ami.

#### Applaudissements.

Sa lettre de démission étant relativement synthétique, M. Barro aimerait la compléter par quelques mots. M. Barro rapporte qu'il a déposé sa démission pour passer plus de temps avec sa famille et assurer la stabilité de son atelier d'architecte qui est en développement et pour lequel de beaux projets se concrétisent. En tournant le problème dans tous les sens, M. Barro a dû faire le sacrifice d'alléger son investissement politique. Ceci dit, il ne partira pas très loin puisqu'il sera encore à l'ACàV et au Centre. Ces 9 dernières années à siéger au sein du Conseil ont été à son sens enrichissantes tant professionnellement qu'humainement (M. Barro va jusqu'à dire qu'il s'agit d'une véritable école du soir avec la cour de récréation qu'elle comporte).

En premier lieu, M. Barro tenait à remercier sincèrement l'assemblée, certains de ses prédécesseurs également, tous les Conseillères et Conseillers administratifs des deux dernières législatures avec qui il a pu travailler, le Secrétaire général, son adjointe ainsi que tous les chefs de service et l'ensemble des employés de la Ville pour tous leurs échanges et la gestion de leur merveilleuse cité. M. Barro rappelle que le bon fonctionnement d'une institution démocratique est basé sur le dialogue à travers des débats qui doivent se construire dans des considérations fines et filtrées par des visions compétentes, argumentées et non pas en noir et blanc.

M. Barro regrette parfois le monde des débats ouverts et un clivage politique peu efficient car le Conseil municipal a la possibilité de graviter autour d'un noyau afin d'enrichir et de provoquer des débats constructifs et ouverts entre les partis. De l'avis de M. Barro, le Conseil municipal devrait en profiter. M. Barro conçoit que le début de la législature n'a pas été propice au partage, à l'émulsion rendue possible par le carnotzet et autres rencontres pour les raisons connues de tous. Les propositions ont au départ été générées de manière assez cloisonnée au sein des groupes. M. Barro invite donc les membres du Conseil municipal à l'écoute et à la construction de débats fructueux, à la recherche de consensus, d'être tous réceptifs au bon sens, de se méfier des raccourcis et des dogmes car la Ville de Carouge sera confrontée ces prochaines décennies à de nombreux projets dans tous les quartiers dont certains d'envergure comme le fantastique développement du PAV. Il est dès lors primordial d'être clairvoyant, d'avoir les bons outils de planification et d'être prêt au bout moment afin d'assurer une continuité et de provoquer une dynamique optimale entre tous les acteurs et les services publics.

Enfin, en écho au menu de ce soir, M. Barro fait une analogie entre la politique et la fondue : si une personne veut s'en délecter, elle doit s'arrêter avant de ne plus avoir faim. M. Barro conclut son discours avec ces mots : « Vive Carouge et au plaisir ! ».

**Applaudissements** 

## PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 143-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'273'000.— TTC (DONT CHF 60'638.22 D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS, LES ÉQUIPEMENTS ET LE MOBILIER DU RESTAURANT PARTICIPATIF SIS SUR LA PARCELLE N° 3388 DANS LE LOT 12 DE L'ILOT « CITÉ LÉOPARD » À CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2023 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 9 janvier 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Etienne si ce dernier a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Lauret déclare que le parti Socialiste soutient la délibération. Le parti Socialiste aimerait préciser que l'animation de ce nouveau quartier (avec le restaurant participatif et les espaces qui pourront être mis à disposition de la population) est importante. L'aménagement et l'ameublement, avec un mobilier qui peut être déplacé pour agrandir et rapetisser les pièces comme constaté lors de présentations, semblent très opportuns. M. Lauret conclut en insistant sur le fait que le parti Socialiste soutiendra cette délibération.

- M. Voignier indique qu'il s'agit d'un beau projet qui a été bien réfléchi. M. Voignier salue le fait que les Conseillers municipaux aient pu intervenir sur le sujet et remercie les services de l'administration qui ont pu apporter des réponses lors des présentations en commission. M. Voignier souhaiterait cependant revenir sur la pertinence du nombre d'employés car il estime que les Conseillers municipaux n'étaient pas préparés à cela. Le groupe PLR a par ailleurs remarqué qu'il fallait un encadrement de qualité. Il faut donc s'attendre à avoir une augmentation de personnel car le projet doit répondre aux attentes. M. Voignier annonce que le groupe PLR soutiendra donc le projet ainsi que l'attente de personnel qui devrait être mis à disposition.
- M. Voignier ajoute que le groupe PLR considère par ailleurs que le projet est en adéquation avec le projet « Emploi Jeunes » et ce qui est effectué par le service social. Il s'agit d'un aboutissement de ce qui a été réalisé depuis des années dans l'intelligence du service social. Le groupe PLR estime que le projet doit être soutenu pour cette raison. Il invite donc tous les Conseillers municipaux à le soutenir, ce même sur le long terme. Cependant, M. Voignier souhaiterait attirer l'attention de la Commune sur les accès. S'il salue le fait qu'une porte automatique est prévue à l'entrée pour toutes les personnes à mobilité réduite, il aimerait que la réflexion soit menée jusqu'au bout, notamment que celle menée sur l'accès aux vieilles toilettes se poursuive (cette remarque ayant été faite en commission, M. Voignier garde espoir d'avoir été entendu). M. Voignier insiste enfin sur le fait qu'il s'agit d'un bon projet et remercie à nouveau l'administration pour son travail.
- M. Barro mentionne que le groupe Le Centre Vert'libéraux soutient favorablement ce projet. Si certaines questions portaient sur la rentabilité et le rendement économique d'un tel ouvrage, la priorité doit être donnée à l'investissement dans le social. Il est donc tout à fait normal si les chiffres sont « rouges » au départ. L'objectif est de pouvoir développer un tel projet avec une instabilité économique, sans que cela ne soit une priorité, afin que le projet soit durable. M. Barro conclut en soulignant que le groupe Le Centre Vert'libéraux se réjouit de voir ce projet à l'œuvre et remercie l'administration.
- M. Calame remercie le Président et indique que le groupe Les Vert·e·s soutient ce projet et se réjouit de sa construction. Le groupe Les Vert·e·s considère que ce projet a une promesse de rendement social importante. Les discussions qui ont eu lieu étaient détaillées de manière précise, notamment en relation avec le personnel, l'encadrement, le lien avec les TSHM et même une porte compatible AV. M. Calame trouve ce projet exceptionnel et très détaillé. M. Calame conclut en remerciant l'administration et en invitant tous les Conseillers municipaux à soutenir ce projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DA 144-2024 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 226'000.— TTC (DONT CHF 10'772.50 D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES ET LES ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION DESTINÉS À ASSURER LA DÉLIVRANCE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DES BÂTIMENTS DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE CAROUGE EN CAS DE DÉLESTAGE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE, MAIRIE PLACE DU MARCHÉ 14, SISE PARCELLE N° 2163, CASERNE DES POMPIERS 94 RTE DE VEYRIER, SISE PARCELLE N° 2491, SERVICES TECHNIQUES 92 RTE DU VAL-D'ARVE, SIS PARCELLE 3378-3379-3380 ET POSTE DE POLICE MUNICIPALE 5 RTE DE ST-JULIEN, SIS PARCELLE 3262 À CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Pour mémoire, Mme Lammar a déjà eu l'occasion d'évoquer brièvement cette problématique lors de ses communications en décembre 2023, en annonçant qu'une commission aurait lieu début janvier. Mme Lammar rappelle que le risque de pénurie d'électricité est identifié aujourd'hui comme un risque majeur pour la Suisse, cela pour des questions bien évidemment de crise énergétique potentielle, mais pas seulement. En cas de catastrophes naturelles ou de conséquences de conflits majeurs dans le monde, les approvisionnements en électricité pourraient venir à manquer. Ainsi, pour faire face à ce risque, la Confédération a mis en place un plan nommé « Plan OSTRAL » qui se décline en quatre niveaux de mesures de gestion réglementées, afin d'agir sur la demande en électricité :

- Le premier niveau consiste à des appels à réduire volontairement la consommation.
- Le deuxième niveau concerne des restrictions et interdictions d'utilisation d'appareils énergivores non essentiels.
- Le troisième niveau est relatif au contingentement des gros consommateurs d'électricité.
- En ce qui concerne le quatrième niveau, il est question de délestage cyclique du réseau de distribution d'électricité. Les délestages constituent donc la mesure de dernier ressort pour empêcher l'effondrement généralisé et donc, un black-out. Des délestages par secteur seraient alors effectués par rotation dans l'ensemble du réseau électrique. Cela pourrait bien évidemment être lourd de conséquence pour Carouge, son économie, sa population, son administration, ainsi que la délivrance de prestations.

La Ville de Carouge souhaite anticiper la survenance potentielle de cette crise et a dès lors identifié les bâtiments communaux susceptibles d'assurer la délivrance des prestations essentielles en cas de crise. Pour ce faire, il est proposé lors de la présente séance un crédit de construction à deux volets. Le premier comprend les travaux électriques préparatoires sur les bâtiments identifiés, en vue de pouvoir raccorder des génératrices de secours. Des adaptations électriques sont en effet nécessaires pour commuter l'alimentation des bâtiments. Le second volet des investissements est l'achat de deux génératrices de secours pour les deux adresses jugées les plus pertinentes et sensibles, à savoir, la caserne des pompiers et la Police municipale. À noter qu'une commission, comme susmentionné, a d'ores et déjà eu lieu le 16 janvier dernier pour discuter des détails de ce projet. Suite à cette commission, la question des coûts de location pour les génératrices a été posée. Pour répondre à cette question de manière précise, il s'agit d'un montant d'environ CHF 7'000.-, plus CHF 5.00.- par heure de fonctionnement par génératrice, pour une location de quatre mois. Cela dit, il est nécessaire de relever qu'outre ces coûts, ce qui a été totalement déterminant dans le choix de l'acquisition de génératrices et non de location est l'assurance de la disponibilité immédiate de ces équipements, que la Commune doit avoir et ce qui ne peut, bien évidemment, pas être garanti selon les situations en cas de location, ainsi que le fait que ces génératrices pourraient servir pour d'autres risques que le contingentement en cas de catastrophe ou d'incidents majeurs, et peuvent aussi être mises à disposition des corps de protection de la population, dans des situations qui le demanderaient. À noter enfin que ces génératrices sont prévues d'être posées sur des remorques, de sorte que le transport sur site ou le déplacement sur d'autres sites ne sera pas un problème. Au vu de ce qui précède, un crédit de construction de CHF 226'000.-, dont CHF 10'772.50.d'activation de prestations du personnel communal, est proposé au Conseil municipal lors de la présente séance.

# La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Une commission Constructions et logements d'information relative à cet objet a eu lieu le 16 janvier 2024. Le bureau propose la discussion immédiate.

Aucune autre proposition n'étant soumise, le Président ouvre la discussion.

M. Barbuzzi précise qu'il ne souhaite pas discuter sur le fond de la délibération. En effet, il considère que le fond de la question est clair et qu'il est nécessaire de se prémunir d'un risque de *black-out*. Cependant, M. Barbuzzi indique que son groupe était quelque peu surpris au niveau de la forme puisqu'une commission s'est réunie avant la délibération. Le groupe Le Centre – Vert'libéraux s'interroge donc sur la manière dont il a été procédé dans ce cas de figure. Le Conseil municipal aurait peut-être pu voter directement sur le siège, sans faire de commission, si les arguments avaient été formulés comme ils l'ont été par Mme Lammar lors de la présente séance. M. Barbuzzi estime que la délibération aurait dû partir en commission à la suite de cette séance. M. Barbuzzi tient cependant à assurer qu'il s'agit simplement d'une remarque de forme qui ne remet pas en question le fond de la délibération.

Mme Lammar tient à rappeler ce qui avait été expliqué lors de la commission, à savoir qu'il s'agissait de profiter d'agender une commission au mois de janvier comme les plages de commission étaient relativement peu utilisées alors qu'elles sont souvent bien pleines. Une commission s'est donc tenue en janvier, ce d'autant plus que le sujet n'était pas particulièrement polémique. Quant à la tenue de la commission, au vu des échanges qui ont eu lieu en commission et des questions posées, Mme Lammar considère qu'il était important de pouvoir fournir toutes les explications nécessaires afin que les commissaires aient le temps de poser des questions techniques et stratégiques sur ces problématiques de délestage en commission.

M. Isabella invite la Commune à rester attentive à l'accueil de la population dans le cadre d'une situation d'urgence telle que celle présentée en l'espèce. M. Isabella cite à titre d'exemple que les téléphones continuent de fonctionner par temps de canicule, ce qui n'est pas le cas dans le cadre d'un délestage d'électricité. En-dehors des personnes qui ont besoin d'un respirateur (cet exemple a été présenté en commission), M. Isabella juge qu'il faut également avoir une pensée pour toutes les personnes vulnérables. Il n'est en effet pas certain que tout le monde puisse être accueilli à la caserne des pompiers dans de telles situations.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet la délibération au vote.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

# 6. <u>MOTION MO 034-2023 R : STATIONS DE RECHARGES SOLAIRES, CONNECTÉES ET ÉCORESPONSABLES</u>

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 juin 2023 et renvoyé en commission Développement durable. Celle-ci s'est réunie le 11 janvier 2024.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission. Le Président demande à Mme Bertholon si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Bertholon spécifie que le préavis de la commission favorable à un classement équivaut à un préavis défavorable à la motion.

La commission a préavisé défavorablement la motion par 8 oui, 0 non et 2 abstentions en recommandant son classement.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Isabella salue le contenu de la motion avant de remercier et de féliciter l'administration communale pour la présentation qu'elle en a faite. M. Isabella ajoute qu'un véritable travail d'investigation a été effectué auprès des différents partenaires potentiels à la réalisation d'un tel projet. M. Isabelle a toutefois été surpris du manque de demandes et d'intérêt de la part de la population sur le projet. Il pensait que ce dernier serait fortement apprécié au vu de l'essor des vélos électriques. Le groupe PLR souhaiterait que l'administration reste attentive à la quatrième invite (intégration de nouveaux parkings pour vélo). Il émet également le vœu que les parkings sauvages qui enlaidissent la commune de Carouge (notamment autour du sapin de Noël ou autour de l'église) cessent bien qu'il conçoive que la police a une marge de manœuvre faible puisqu'elle ne peut pas savoir à qui appartient un vélo depuis la suppression des plaques pour vélo. M. Isabella affirme que le groupe PLR restera attentif à la création de nouveaux emplacements pour deux roues. M. Isabella ajoute que le groupe PLR se demande si la Commune se soucie également des deux roues motorisées (un scooter prenant moins de place qu'une voiture) et si elle prévoit de les compenser si cela amène à la suppression de places pour voiture. M. Isabella signale en ce sens qu'il n'y a toujours pas eu de compensation des places promise à la rue Saint-Joseph. M. Isabella revient sur les propos de Mme Molinari et indique avoir pris note du fait qu'il fallait compter une voiture pour quatre motos dans le cadre de la compensation. M. Isabella annonce enfin que le PLR s'abstiendra sur la motion puisque personne ne semble intéressé par un tel projet. Le groupe ne préfère toutefois pas la refuser afin de la garder en mémoire pour l'avenir.

Mme Chatelain remercie l'administration pour la présentation qu'elle a donnée en commission. Mme Chatelain effectue un récapitulatif de ce qui a été présenté en commission. En ce qui concerne les parkings à vélo, il convient de noter qu'une action et une organisation de renforcement du stationnement deux RM avaient été mises en place soit 46 % de nouveaux parkings vélos pour le nord-est et le centre de Carouge. La Ville de Carouge va également installer trois bornes vélos-cargos et deux bornes motos dans le parking du centre communal, ainsi que six pompes à vélos et une station de réparation. Une enquête a également été menée sur la pratique observée à Carouge en matière de charge de vélos électriques. Il est ressorti de cette enquête que les propriétaires des vélos électriques chargeaient le plus souvent leur batterie à la maison ou au travail, soit dans un lieu sécurisé. De plus, les batteries ayant évolué, l'autonomie est actuellement d'environ 50 km, ce qui équivaut à environ une charge par semaine. D'autres villes, les SIG et des organisations s'occupant de la mobilité douce ont indiqué qu'ils n'avaient pour le moment pas de réelle demande allant en ce sens. À noter que la question de la compatibilité des outils se pose car plusieurs dizaines de modèles différents existent mais il n'y a pas de standardisation pour la charge des vélos électriques. Cette multitude de chargeurs et cette absence de standardisation rendrait difficile l'installation de chargeurs compatibles pour tous les vélos. Or, Mme Chatelain commente que, après avoir effectué des recherches, cet état de fait ne serait pas tout à fait juste. En sus, cette information a étonné presque tous les commissaires. Par conséquent, il a été considéré que cette motion était arrivée trop tôt et qu'il serait peut-être nécessaire de standardiser tout d'abord les chargeurs. Mme Chatelain tient à préciser qu'elle n'a pas de vélo électrique et qu'elle ignorait si un adaptateur était nécessaire pour charger une batterie de vélo. Après avoir discuté avec plusieurs personnes qui ont des vélos électriques, Mme Chatelain a pu comprendre que ces batteries se chargeaient sur une simple prise. Dans certains cas, seul un câble adaptateur est nécessaire. Dans la présentation, il a également été dit que les stations de recharges solaires sont évaluées dans le cadre de l'étude sur le stationnement à proximité des grands générateurs (des gares par exemple), preuve que cette motion n'est pas hors-sujet. Aux vues de ces différents éléments, et même si la motion est quelque peu prématurée, le groupe Le Centre - Vert'libéraux invite les conseillers municipaux à soutenir la motion.

Mme Molinari apporte quelques clarifications. En ce qui concerne la charge des vélos, le problème ne réside pas dans la source de l'électricité mais dans le fait qu'il existe plusieurs modèles qui connectent la batterie au câble (pour charger son vélo en dehors de chez soi, il faut prendre son propre chargeur puisqu'il n'existe pas un seul type de chargement pour tous les modèles de vélos). Mme Molinari réitère ensuite que l'enquête n'a pas été réalisée uniquement à Carouge mais que l'administration a pris contact aussi bien avec le TCS, les SIG, l'Union des villes suisses et différentes communes précurseurs en matière de mobilité active, notamment de vélos. Toutes ces entités ont relevé qu'il était pertinent d'installer une prise mais uniquement pour des cas extrêmement spécifiques, par exemple si une personne monte à vélo électrique en haute montagne et que son vélo se décharge. Or, les personnes doivent se balader avec leur propre chargeur, ce qui n'est pas le cas de l'immense majorité des gens. À noter que les SIG n'installent pas ce type de structures faute de marché et de demandes en ce sens.

Mme Molinari évoque ensuite la question de la charge qui prend plusieurs heures (entre trois et quatre heures selon le modèle). Un modèle a été testé dans la commune d'Ascona au Tessin. Cette commune a confirmé à la Ville de Carouge que le modèle testé était peu concluant car la demande était très limitée (il faut installer des coffrets spéciaux et les gens doivent venir avec leur chargeur). Comme Mme Molinari l'a mentionné en commission, elle est disposée à faire une veille active sur l'évolution de la situation. En général, les batteries ont tendance à durer de plus en plus longtemps et augmentent en puissance. Une batterie de vélo électrique dure en moyenne une semaine dans le canton. De plus, elles peuvent être détachées des vélos pour être chargées à domicile ou sur le lieu de travail (contrairement aux scooters électriques par exemple). Mme Molinari s'engage toutefois à étudier cette possibilité auprès d'un grand générateur.

Mme Bertholon explique que les membres du groupe Les Vert·e·s ont été tout aussi surpris que le reste de la commission de comprendre, pour les raisons qui ont déjà été résumées lors de la présente séance, que cette motion, qui part d'une très bonne idée, est en fait une « fausse bonne idée », puisqu'elle ne répond à l'heure actuelle pas à un besoin en milieu urbain. Le groupe Les Vert·e·s regrette pour cette raison de constater que cette motion n'est pas vouée à être réalisée en l'état. Cependant, Mme Bertholon espère que le Conseil administratif maintiendra une veille sur le sujet. S'agissant de la question des parkings à vélos qui fait l'objet de la dernière invite, Mme Bertholon estime qu'au-delà de la nécessité de stopper les parkings sauvages, les autorités doivent soutenir la mobilité douce en créant des opportunités et des places de parking à vélo là où cela est possible. Pour cela, le groupe Les Vert·e·s salue la démarche déjà entreprise par les autorités de mener une analyse par secteur (des mesures ont été effectuées aux Noirettes et d'autres secteurs suivent) ainsi que l'étude sur les grands générateurs, où les places à vélos sont demandées.

M. Meyer indique que le parti Socialiste suit les arguments de sa préopinante, dans le sens que la motion est une « fausse bonne idée ». En tant qu'utilisateur d'un vélo électrique, M. Meyer relève qu'une batterie permet de parcourir en général 50 km. Or, des problèmes de batterie se posent rarement en trafic urbain car il n'est en principe pas nécessaire de recharger les batteries durant la journée. Cet argument est le plus convaincant et pousse le parti Socialiste à refuser la motion dans sa forme actuelle.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote la motion.

La motion est refusée par 16 non, 4 oui et 7 abstentions.

# 7. MO 036-2024 P : CARTE DES PRIORITÉS DES COMPENSATIONS DE PLACE DE STATIONNEMENT DU VIEUX-CAROUGE

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

Mesdames les Conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux,

Vu le questionnement systématique autour du sujet des compensations des places de stationnement et les enjeux liés à la valorisation des espaces publics ;

Vu le rapport du bilan des suppressions et du gain en espaces public au cœur de Carouge ;

Vu la nécessité de développer un environnement construit de qualité, harmonieux et durable pour les Carougeoises et les Carougeois ;

Vu les enjeux liés aux commerces et à l'animation des rues ;

Vu les enjeux liés à la sécurité et à la cohabitation des piétons et des véhicules à deuxroues ;

Vu le cadre exceptionnel et la qualité du patrimoine bâti du vieux Carouge :

Vu les coordinations entre commune, citoyens, habitants et commerçants, au sein des Associations : Carouge à Venir (ACàV), des Intérêts de Carouge (IC), des Habitants du Vieux Carouge (AHVC) et le Boulet ;

Vu la volonté et la possibilité de valoriser les espaces publics et de compenser en soussol les places de voitures supprimées en surface ; notamment en relation avec le projet du Parking Vibert Sardaigne ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- À étudier la mise en place d'une carte des priorités de libérations d'espaces publics par la compensation des places de stationnement en sous-sol.
- À réaliser un bilan approximatif de suppressions de place en relation avec le tableau des compensations de place officiel (commune-OCT) sachant que cela concerne 96 places voitures (place du Temple 19 / place du Marché 19 / rue du marché 6 / rue Saint-Victor 11 / rue Ancienne 20 / rue Jacques Dalphin 15)
- À prendre en considération les potentiels suivant lors des réflexions : 4 nouveaux secteurs sans trafics qui valorisent les places carougeoises ; la possibilité de créer des parkings pour deux roues sur les espaces gagnés ; une redistribution des places pour la mobilité réduite et les livraisons ; l'impact sur les commerces, le patrimoine et l'espace public en cas de dégagement de places de stationnement sur la place du Marché et sur la place du temple, (Italie 70's) ; l'impact limité sur le trafic (cf. objectifs desserte quartier PDcom).
- À développer une réflexion de phasage en se basant sur les éléments suivants :
  La libération des places du marché et du temple, du stationnement et l'augmentation des espaces sans trafic, acte cohérent avec notre logique urbaine

afin de valoriser fortement le cœur de Carouge et de mieux déambuler autour des commerces qui ont besoin d'un apport dans ce secteur ; L'impact sur le patrimoine notamment sur l'axe majeur du tram ainsi que sur les places du Temple et du Marché est fort ; la suppression des places à la rue Jacques-Dalphin rendrait plus aisée la circulation des cycles à contre sens du trafic offrant une alternative à la possibilité qu'ils ont d'emprunter la zone piétonne de la rue Saint-Joseph ; la prise en compte du deuxième sous-sol au parking Vibert-Sardaigne offre la possibilité de compenser en partie certaines suppressions qui pourraient être planifiées parallèlement à la construction du Parking (Impact rampe, etc)

Date du dépôt : Carouge, le 18.01.24

M. Barro aimerait centrer le débat au plus juste. Il indique que la motion a pour but principal de valoriser les espaces publics, le patrimoine et les arcades commerçantes. La carte illustre un ordre à mettre en place pour les suppressions de stationnement lors des futures décisions. M. Barro remercie d'avance le Conseil de ne pas perdre de vue cette idée de base. L'objectif premier est de libérer les deux places principales à savoir la place du Marché et la place du Temple (les places de parking résultent d'opérations faites dans toutes les villes italiennes depuis bientôt 50 ans, ce pour quoi M. Barro estime qu'il y a matière à discussion). Le second objectif de la motion consiste à épurer les places de parc sur la place du tram afin d'élargir la rue entre l'arrêt Arme et Ancienne. S'y adjoignent des enjeux liés aux arcades commerçantes, à la pollution visuelle, au fait de traverser le tram dans un espace agréable, de pouvoir déambuler et désaturer l'ambiance qui existe aujourd'hui sur cet espace. Vient ensuite la question de Jacques-Dalphin et le fait d'étaper cette politique en fonction des différents projets connexes. La carte illustre aussi les impacts du trafic devant la Bourse où son report permettrait de créer une place piétonne. En sus, les parties de trafic autour de l'Eglise pourraient évoluer vers une éventuelle suppression en raison de la construction d'une rampe pour le parking Vibert-Sardaigne. M. Barro précise que l'objectif n'est pas de se fixer ou de ne dévier que sur la question de l'agrandissement du parking Vibert-Sardaigne. Il convient à son sens d'être réaliste. Des constats doivent toutefois être tirés et des places sont disponibles. Des priorités doivent également être fixées. M. Barro suggère de lier ces priorités au deuxième étage du parking Vibert-Sardaigne. Si la destinée du parking est liée à la motion, il faut avant tout une volonté de libérer des espaces et de ne plus « bricoler » dans Carouge. Un acte avec un impact fort sur le message donné à l'automobile mais peu onéreux et facile à entreprendre est nécessaire. La question actuellement débattue du deuxième niveau du parking, qui a fait écouler beaucoup de temps de discussion au sein de ce Conseil, pourrait être alimentée avec cette question. Une pesée des intérêts devra être faite. M. Barro espère que les débats seront fructueux.

M. Kupferschmid exprime la prise de position du groupe Les Vert·e·s concernant la motion. Le groupe Les Vert·e·s est satisfait de constater le dépôt d'une motion concernant le développement de la zone piétonne. Elle s'inscrit en effet pleinement dans le PDCom et correspond à des points essentiels du programme. Cependant, un élément gêne particulièrement le groupe Les Vert·e·s, celui du lien entre la création d'une zone piétonne et le parking Vibert-Sardaigne. Le groupe Les Vert·e·s tient à rappeler plusieurs points. Tout d'abord, il n'est pas nécessaire de créer des places de parking souterrains supplémentaires pour permettre l'aménagement des zones piétonnes. En effet, la loi sur les compensations permet déjà de supprimer un nombre important de places de parking. Cela signifie donc concrètement que la Commune pourrait déjà aménager des zones piétonnes. Deuxièmement, les statistiques fédérales montrent que, depuis 15 ans, le nombre de voiture pour 1000 habitants diminue, avec une baisse de 10 % en 10 ans. Cette tendance va se poursuivre avec les mesures fédérales et cantonales qui visent à réduire les émissions de CO² et à favoriser le transfert modal.

Pour M. Kupferschmid, cela voudrait dire qu'il y aurait des centaines de voitures en moins dans ce secteur sachant qu'il compte plus de 2'000 places de parking. En ce qui concerne le parking Vibert-Sardaigne, le groupe Les Vert-e-s rappelle que l'engagement de dizaines de millions de francs dans l'extension du parking prétériterait les finances communales. Cela serait d'autant plus préoccupant que la Commune devra financer des aménagements des quartiers Grosselin et de l'Étoile. Le financement de l'extension du parking menacerait alors la construction d'écoles, de crèches et l'aménagement d'espaces publics de qualité. Lorsque les motionnaires ont soumis leur projet, le groupe Les Vert-e-s a exprimé son désaccord sur les références faites au parking Vibert-Sardaigne. Les motionnaires n'ont toutefois pas retiré ces références. M. Kupferschmid annonce donc avec regret que le groupe Les Vert-e-s a décidé de s'abstenir sur la prise en considération de cette motion.

M. Meyer reprend les arguments de son préopinant. Il estime que la motion est excellente dans son intention et observe pour la première fois une vision structurée sur la facon dont le Vieux Carouge pourrait être déchargé des stationnements. Cela impliquerait de faire un appel au PDCom qui donnera la direction de ces différents projets. M. Meyer n'est personnellement pas contre la motion malgré la référence au deuxième étage du parking Vibert-Sardaigne qui n'est pas nécessaire pour pouvoir faire ce plan et développer ce projet par rapport au Vieux-Carouge. M. Meyer rappelle qu'en changeant le système du parking Vibert avec un nombre de places équivalentes au nombre de places actuelles. le nombre de voitures qui peuvent être parquées doublera ou triplera comparé à l'état actuel des choses. M. Meyer tient à souligner que l'infrastructure immobilière de parkings à Carouge est très importante. Il faut trouver, dans certains cas, des solutions pour pouvoir utiliser des parkings libres, donner ou louer des places à des gens de l'extérieur. En ce qui concerne les nouveaux bâtiments immobiliers, ils auront un ratio de voitures qui sera bien plus bas. Ce ratio va certainement être appliqué aux bâtiments existants sur le long terme. M. Meyer conclut qu'il est faux de lier la motion au parking Vibert-Sardaigne et son projet de deux étages. Cependant, comme la motion ne dit rien et qu'il faut absolument tenir compte de cela dans le projet, le groupe Socialiste est favorable à la motion.

Le Président clôt les demandes de parole.

### La prise en considération est acceptée par 17 oui, 0 non et 10 abstentions.

Le Bureau propose le renvoi en commission UMA.

En l'absence d'autre proposition, le Président ouvre le tour de préconsultation.

Mme Merle invite le Conseil administratif à auditionner en commission l'OCT afin que ce dernier explique les principes appliqués dans les règles de compensation. En effet, le Règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RALCR) est relativement complexe. Cependant, ce règlement dispose de manière claire qu'il existe un comité de suivi sous l'égide du département idoine, qui comprend les Villes de Genève et de Carouge ainsi que des membres du conseil des déplacements et d'autres intervenants. Ces personnes se réunissent deux fois par année pour examiner la mise en œuvre du principe de compensation. Or, ce dernier est assez complexe et dépend notamment de la densité des zones. Il semble pour Mme Merle que le groupe PLR avait demandé à plusieurs reprises qu'un intervenant de l'OCT vienne expliquer comment fonctionne le principe de compensation dans le canton de Genève. Deuxièmement, même si le tableau de bord est amené à évoluer, Mme Merle souhaiterait que l'OCT vienne également expliquer les chiffres de la Ville de Carouge par rapport à la compensation à l'heure actuelle.

Mme Molinari relève que la question des compensations a été discutée plusieurs fois et qu'elle a apporté à plusieurs reprises des réponses. Mme Molinari ajoute qu'elle a également sollicité deux fois l'OCT pour une audition. L'OCT avait toutefois décliné la proposition à l'époque. Mme Molinari confirme qu'une séance spécifique d'information sur la question de la compensation et sur les plans actuels en consultation par l'OCT est prévue le 15 février (la volonté d'apporter des informations spécifiques a été confirmée indépendamment de la motion). Mme Molinari propose d'agender une séance de la commission UMA pour faire un retour de la séance du 15 février si tel est le souhait.

Mme Bertholon émet quelques recommandations à l'attention de l'administration et des commissaires membres de la commission UMA qui se pencheront sur la question. Elle prend tout d'abord bonne note qu'une commission est prévue pour traiter du système des compensations. Le groupe Les Vert·e·s souhaiterait également qu'un spécialiste vienne présenter à la commission les tendances relatives à la mobilité et à l'usage des différents transports car cela est pertinent pour une question de piétonnisation. Le groupe Les Vert·e·s invite par ailleurs les commissaires à prendre en considération le potentiel de création de rues piétonnes en dehors du centre historique et à évaluer la pertinence de lier les rues piétonnes, non pas avec un parking mais avec des projets d'aménagement pour améliorer la qualité de vie des habitants et le chiffre d'affaires des commerces. Le groupe Les Vert·e·s invite également la commission UMA à réfléchir à un processus qui permettrait d'impliquer les habitants et les commerçants lors de l'aménagement de ces zones. Enfin, les commissaires sont invités à s'assurer que les cyclistes puissent traverser ces zones avec fluidité tout en limitant les inconvénients pour les piétons.

- M. Isabella aimerait que les associations qui sont mentionnées dans la motion soient également invitées pour être auditionnées par la commission UMA.
- M. Kupferschmid s'adjoint aux propos de Mme Bertholon.
- M. Ducellier remercie Mme Molinari quant à sa précision relative à la séance d'informations sur la mobilité. La lecture de son ordre du jour donne l'impression que le cadre légal sera expliqué, ce qui est positif. Cependant, M. Ducellier rappelle que la demande du PLR est et a toujours été de disposer également du tableau de synthèse des compensations. M. Ducellier désire donc savoir si un tableau de synthèse sur l'historique des places supprimées sera fourni lors de la commission. Mme Molinari confirme que la demande de M. Ducellier est prise en compte.
- M. Voignier fait remarquer qu'une zone piétonne n'est pas une zone mixte avec des vélos électriques qui roulent à vive allure. Il convient au sens de M. Voignier d'utiliser les bons termes. Il remercie et rejoint Mme Bertholon qui demandait que les zones créées le soient dans le respect des piétons. M. Voignier précise qu'une zone piétonne est une zone où le piéton doit pouvoir déambuler en toute sérénité sans se soucier d'un accident avec un vélo. M. Voignier rappelle que des panneaux demandant aux cyclistes de mettre pied à terre durant les marchés ou les fêtes devaient être installés (ce qui n'a pas encore été mis en place). M. Voignier aimerait donc que les mots utilisés le soient à bon escient afin de ne pas faire croire aux gens que des zones seront piétonnes alors qu'il s'agit de pistes cyclables à haute densité voir des « autoroutes à vélos » par moment.
- M. Meyer suggère aux motionnaires de dresser un petit plan qui corresponde principalement au dernier paragraphe de la motion afin que le service de l'Urbanisme puisse l'analyser et voir quelles seraient les implications et la conformité avec les investissements prévus selon le PDCom.

Le Président clôt le tour de préconsultation.

## PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### 8. POSTULATS

Aucun postulat.

## 9. RÉSOLUTION MUNICIPALE 008-2024 P : LA MIXITÉ DU PAV EST ESSENTIELLE, L'ACCORD DE 2018 ACCEPTÉ EN VOTATION POPULAIRE DOIT RESTER!

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la résolution avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la résolution :

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Le PAV est connu de toutes et tous pour être le secteur où le Canton de Genève pourra construire des logements, sans pour autant déclasser des zones agricoles et en construisant la ville en ville. L'État y possède de nombreux terrains, ce qui présente un avantage certain pour l'élaboration et surtout, la mise en œuvre de sa politique de logement, lors de ce siècle. Une politique du logement qui devra impérativement répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Deux catégories sont actuellement confrontées à de graves difficultés pour se loger en raison de la pénurie de logements et de leurs prix exorbitants : il s'agit des classes populaires, qui ont urgemment besoin de logements d'utilité publique, et de la classe moyenne. Celle-ci n'a pas les moyens de devenir propriétaire à Genève et doit, pour le moment, s'expatrier en France voisine ou se retrouver à la merci d'un marché locatif aux prix délirants. En 2018, un large accord a pu être trouvé. Celui-ci réduisait le nombre de bureaux dans la zone, augmentant mécaniquement le nombre de logements et fixant les proportions des différents types de ceux-ci. Cet accord réunissait de nombreux partis politiques, des associations, aussi bien de propriétaires que de locataires, et, c'est ce qui nous intéresse dans le cadre de cette résolution. Les trois communes concernées, soit la Ville de Genève, Carouge et Lancy. Il a été accepté à 61% des voix en votations populaires.

Récemment, deux projets de lois ont été votés par le Grand Conseil, remettant fondamentalement en cause l'accord susmentionné. Ces projets de lois souhaitent d'une part doubler la proportion de PPE, à destination des classes plus aisées, et d'autre part, les transformer en pleine propriété. Actuellement, elles sont prévues en droit de superficie, ce qui permet de trouver un équilibre financier dans la mission de la fondation PAV et d'assurer des rentes à l'État. A contrario, une vente pleine et entière des terrains conduit à transformer des profits maximaux à quelques promoteurs et à couper les vivres au Canton, rendant impossible une politique du logement qui ne répond pas juste à la course au rendement maximal pour les propriétaires. La Ville de Carouge ne soutient pas cette remise en cause d'un accord consensuel large et espère que le PAV remplira sa mission, c'est-à-dire, offrir des logements abordables aux Genevois et Genevoises, dans la Genève de demain.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif

 À réitérer son soutien au large accord de 2018 sur le PAV, accepté par 61% de la population;  À manifester son souhait de conserver les équilibres actuels entre les différents types de logements prévus, afin que la Commune conserve une mixité sociale qui fait sa richesse.

Les Socialistes de Carouge

Les Vert.e.s

Date du dépôt : Carouge, le 18 janvier 2024

M. Etienne rend le Conseil municipal attentif au fait que le PAV est un quartier en devenir dans une zone industrielle en pleine activité. Comme mentionné, la loi PAV a été acceptée en 2018 par la population. Une discussion s'est tenue puisque, à l'origine, une place de travail était prévue pour un logement, avec une forte proportion de logements d'utilité publique (LUP). Cette proportion a été modifiée pour accueillir différents types de logements. L'équilibre trouvé a été remis en cause récemment par les partis de droite au Grand Conseil, qui ont voté deux lois, ce qui a provoqué les deux référendums prévus aux votations du 3 mars. En résumé, la droite veut gaspiller des terrains publics rares au profit de très peu de personnes, soit acquérir des logements au marché pour réaliser des bénéfices importants en cas de revente. Le projet PAV prévoit, conformément à des votations et à des accords antérieurs, que 12 % des 12'500 logements à construire soient des PPE en droit de superficie, autrement dit qu'ils soient mis à disposition pour 99 ans aux locataires en échange d'un lover, composé d'une charge et d'une rente annuelle calculée sur le nombre de mètres carrés du logement. La droite a posé ses modifications sur ces points. Elle pousse le pourcentage de logements à construire en PPE à 24 %, et même à 36 % en cumulant les différents types de PPE. Cela modifie leur nature en faisant des PPE non limitées dans le temps et comprenant la propriété du sol et non plus des PPE en droit de superficie. Ces changements mettent en danger 10 ans de combat pour construire des logements correspondants aux besoins de la population (la loi parle de « besoins prépondérants »), alors que le taux de vacance des logements est au plus bas depuis 10 ans. L'augmentation du nombre de PPE se ferait au détriment de la classe moyenne et réduirait la part disponible pour réaliser des logements locatifs à loyer libre et des logements en coopérative. Les deux lois feraient, en outre, sauter les freins à la spéculation, que ce soit en limitant le contrôle des loyers et les prix des PPE à 10 ans, ou en obligeant l'État, par l'intermédiaire de la fondation PAV, à vendre les terrains du PAV pour réaliser les PPE en pleine propriété, à qui, pour pas cher, pourraient être vendus au prix du marché, à la fin du bail. Pour toutes ces raisons, le parti Socialiste invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette résolution et à suivre les invites proposées et à les renvoyer au Conseil administration.

M. Barbuzzi met en exergue le principe de démocratie. En 2018, la majorité du Parlement était plutôt de gauche. À présent, elle est plutôt de droite. Selon M. Barbuzzi, l'outil démocratique a été utilisé pour changer certains paramètres. M. Barbuzzi peine à concevoir la raison pour laquelle la Commune interviendrait et se permettrait de prendre position alors qu'une votation populaire va avoir lieu le 3 mars. Pour ces raisons, le groupe Le Centre – Vert'libéraux ne prendra pas en considération cette résolution municipale.

M. Ducellier abonde dans le sens de son préopinant. Le groupe PLR ne comprend pas le sens de cette résolution, surtout au vu de la période car une campagne est en cours par rapport au référendum y relatif. S'il est légitime de mener une campagne au titre d'un parti, il ne revient pas à la Commune de prendre position de manière favorable ou défavorable sur un référendum. Cela est complètement anti-démocratique et signifierait pour la population qu'elle n'est pas capable de réfléchir seule. M. Ducellier rappelle qu'il s'agit d'un projet cantonal, d'une loi qui a été votée par le Grand Conseil et sur laquelle la population du Canton va se prononcer. M. Ducellier juge que des raccourcis ont été effectués par M. Etienne car le Conseil municipal n'est pas concerné par le référendum à

l'inverse de ses membres qui le sont à titre individuel et qui peuvent se manifester en allant voter. M. Ducellier conclut que le groupe PLR refuse la prise en considération de la résolution.

M. Calame estime que la Commune de Carouge a d'autant plus des raisons de s'exprimer, ainsi que son Conseil municipal, car l'hypothèse de modification de l'accord est particulière pour Carouge puisqu'elle est déjà entrée dans le mouvement. M. Calame cite la presse du jour qui faisait état de l'autorisation délivrée pour la construction d'une nouvelle tour à côté du projet Pictet. Tous ces éléments font partie du *deal* qu'il y a eu en 2018 et du vote populaire qui s'en est suivi. L'approche sur les PLQ qui ont été soumis (notamment celui de l'Étoile) aurait peut-être été différente si la population avait su que les règles pour les secteurs suivants seraient modifiées une fois que l'autorisation serait délivrée. De l'avis de M. Calame, il est donc tout à fait pertinent que le Conseil municipal soutienne cette résolution.

Le Président clôt les demandes de parole.

### La prise en considération est acceptée par 15 oui et 12 non.

Le Bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif. En l'absence d'autre proposition, le Président ouvre la discussion.

M. Ducellier ne souhaite pas reparler du fond mais aimerait corriger les propos tenus par M. Calame. M. Ducellier précise en effet que l'Étoile étant en zone ordinaire, l'ancienne et la nouvelle loi PAV ne s'y appliquent pas.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

La résolution est acceptée par 15 oui et 12 non.

### 10. PETITIONS

Il n'y en a pas.

## 11. QUESTIONS

# Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme Molinari à la question orale 189-2023 de M. Mützenberg sur le maintien en exploitation des fontaines durant l'hiver

Pour rappel, M. Mützenberg se demandait s'il serait possible, comme en Ville de Genève mais aussi, sauf erreur, pour certaines fontaines déjà à Carouge, de mettre en place un système de protection pour maintenir en service les fontaines en hiver, malgré le gel, afin que les usagers puissent en bénéficier également en hiver. Il pense notamment aux deux fontaines de Pinchat, qui sont fermées en raison du risque de gel.

La réponse est la suivante.

Tout d'abord, nous avons examiné attentivement cette demande en collaboration avec nos fournisseurs responsables de l'installation des deux fontaines de Pinchat du modèle canninox ecopotable. Selon les informations fournies par ces prestataires, il s'avère que ce type de fontaines ne peut pas fonctionner en hiver pour des raisons structurelles. Le mécanisme interne de ces fontaines est sensible au froid, ce qui expose le risque de casse. Une solution telle que le chauffage de ces fontaines poserait plusieurs défis,

notamment la nécessité d'une alimentation électrique et les possibles altérations de la qualité de l'eau, propices au développement de bactéries indésirables.

Par ailleurs, si l'on envisageait de maintenir ces fontaines ouvertes en hiver, une circulation d'eau permanente serait nécessaire pour éviter le gel, entraînant une consommation d'un litre d'eau par minute, soit 60 litres par heure. Cette consommation serait considérable alors que leur utilité serait limitée en hiver.

Il est à noter qu'actuellement, quatre fontaines (Giratoire des Noirettes, Rondeau et Tir au Canon et Montfalcon dans la Commune continuent de couler même en hiver, en raison de leur nature en tant que « fins de colonnes » d'eau. Cela est nécessaire pour éviter la formation de ce que l'on appelle "bras mort" dans le réseau, ce qui pourrait entraîner le développement de bactéries indésirables, compromettant ainsi sa conformité aux normes d'hygiène en vigueur.

En conclusion, compte tenu des contraintes techniques, structurelles et environnementales, la mise en place d'un système de protection pour maintenir en service les fontaines en hiver, tel que suggéré, ne parait pas envisageable.

# Réponse de Mme Molinari à la question orale 190-2023 de M. Baertschi relative aux points verts sur des arbres aux Promenades

Pour rappel, M. Baertschi a été interpellé par des communiers qui ont constaté l'apparition de petits points de peinture verte sur certains arbres aux Promenades. Il se demandait si cette situation est liée à l'état phytosanitaire de ces arbres. Mme Molinari avait alors souhaité des précisions sur l'emplacement de ces arbres. M. Baertschi avait indiqué qu'au moins une dizaine d'arbres sont concernés sur le boulevard des Promenades, en particulier sur le tronçon qui se situe entre la place de Sardaigne et la bibliothèque.

La réponse est la suivante.

Les points verts constatés sur vingt arbres du boulevard des Promenades (voir image en pièce jointe) ne signalent ni un problème phytosanitaire ni la nécessité d'un abattage. À l'origine, ces marquages ont été mis en place par la société "Les artisans de l'arbre" dans le but d'identifier les arbres nécessitant des interventions spécifiques, telles que la taille de nettoyage du bois mort ou la vérification et le changement des haubans, éléments essentiels à la sécurité des vieux arbres. Une fois ces interventions réalisées, ces points perdent normalement leur signification.

En conclusion, les points verts sont des indicateurs de travaux antérieurs visant à garantir la santé et la sécurité de ces arbres. Compte tenu du fait qu'ils ont été faits avec de la peinture à l'eau, ces points vont disparaître avec le temps. J'ai un petit plan sur les arbres qui ont été marqués par ces points.

Mme Molinari rend le Conseil municipal attentif au fait que quatre autres arbres du boulevard des Promenades arrivent en fin de vie. La Ville de Carouge évalue ce qui peut être entrepris avec l'OCA. Ils devront probablement être abattus mais Mme Molinari reviendra avec une communication en temps voulu.

# Réponse de Mme Lammar à la question écrite 045-2023 de Mme Turgut Bandelier – Part investie dans le sport pour les jeunes filles

Pour rappel, Mme Turgut Bandelier s'enquérait de la part investie par la Commune pour les activités sportives des jeunes filles des groupes d'âge de 4 à 12 ans, 13 à 18 ans et 18 à 25 ans.

La réponse est la suivante.

### Chère Madame,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2023, traitant de la part investie par la commune pour les activités sportives des jeunes filles, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

La promotion par la Ville de Carouge du mouvement et de l'activité physique de la population féminine se traduit au travers de deux axes :

- 1. Mise en place d'activités physique à destination de la population féminine par la Ville de Carouge
  - a. Carrefour Du Mouvement (enveloppe globale CHF 20'000.- pour 84 activités)
    - Depuis l'été 2023, encouragement à la pratique de l'activité sportive par les femmes à travers une communication ciblée sur les réseaux sociaux.
    - Eté 2023, ouverture d'un cours de Street Work-out dédié exclusivement aux femmes dès 16 ans.
    - Gratuité des cours pour tous, dans le but de favoriser l'accès à la population féminine.
  - b. Urban Training: (enveloppe CHF 5'000.-)
    - Depuis été 2017, des cours d'Urban training gratuit ont été mis en place (70% participation féminine).
  - c. Les bancs actifs
    - Depuis 2022, 170 cours ont été donnés sur les 3 bancs actifs de la ville de Carouge.
    - Les cours sont organisés sous la forme de binôme « jeune-senior ».
    - 8 binômes ont été créés depuis de début des activités. Les seniors sont toutes des femmes entre 66 et 84 ans.
- 2. Soutien aux Clubs sportifs, à travers des subventions en nature ou financières

Ci-après les Clubs Carougeois ayant entrepris des actions ciblées pour promouvoir leur sport auprès de la population féminine :

<u>Tchoukball Club Carouge</u>: (Subvention annuelle CHF 1'500.-)

- Première participation d'une équipe féminine au championnat féminin (saison 2022-2023)
- Développement d'un entraînement spécifiquement féminin à partir de mai 2023
- 32 initiations dispensées dans les écoles primaires carougeoises par l'association cantonale de Tchoukball avec le soutien du club local (but : assurer l'inclusion des filles)

Etoile Carouge Football Club. : (Subvention annuelle dédiée au Football féminin CHF 7'000.-)

- Initiation au football féminin auprès des 5 écoles primaires de la Ville de Carouge (saison 2022-2023)
- Participation de l'équipe féminine au "samedi du partage" à la Migros de Carouge afin de faire connaître le foot féminin.
- Ouverture d'une équipe FF15 (saison 2023-2024)

A la suite des négociations Ville de Carouge / Servette Football Club Chênois Féminin, obtention de CHF 25'000.- au titre de soutien au développement du football féminin pour la saison 2022-2023 et de CHF 50'000.- pour la saison 2023-2024.

Lions Carouge Basket Club: (Subvention annuelle CHF 45'000.-)

 Dès 2020 développement d'un mouvement féminin : Création d'équipes, U10, U14, U16, U18 (saison 2021-2022) Création d'une équipe U12, (saison 2023-2024) En attente Création d'une deuxième équipe U14

#### 3. Conclusion

Il n'existe actuellement pas de moyen de calculer spécifiquement la part investie par la commune et les clubs dans le développement du sport féminin. Nous avons demandé aux clubs sportifs carougeois de nous transmettre les statistiques de leurs membres féminins afin d'avoir une idée de la répartition et de la participation de la population féminine dans les divers clubs. cf. le courrier de réponse est complété par une annexe dont je vous ferai grâce de la lecture mais on peut constater qu'il y a des colonnes de nombre de fille de 4-12 ans, de 13-18 ans et 19-25 et les adultes sur le nombre total de membres de ces différents clubs et associations, et certains clubs sportifs comptent de nombreuses femmes (80 % pour la gym de Carouge, 10 % de femme pour la lutte suisse). Pour ceux que ça intéresse, le tableau est à disposition.

## Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

#### Questions écrites

Aucune nouvelle question écrite.

### **Questions orales**

### Mme Turgut Bandelier : Marché de Noël, parking à ciel ouvert, rue Roi-Victor Amé 6

Mme Turgut Bandelier a remarqué que, depuis que le marché de Noël a repris, la rue Roi-Victor Amé est systématiquement sinistrée et qu'elle sert pour l'installation du marché de Noël. Des voitures stationnent toute la journée et empêchent visuellement l'accès à cette rue et aux commerces. Mme Turgut Bandelier souhaiterait savoir si des mesures seraient éventuellement prises l'année prochaine pour éviter cet état de fait.

Mme Lammar précise que le marché de Noël est organisé par les Intérêts de Carouge, en collaboration avec l'aide des services de la Ville de Carouge. L'organisation formelle du marché revient donc aux Intérêts de Carouge. Mme Lammar indique qu'une séance de bilan du Marché de Noël est prévue. L'administration remontera cette constatation et regardera ce qu'il est possible d'effectuer pour l'année prochaine. Mme Turgut Bandelier remercie Mme Lammar.

# <u>Mme Turgut Bandelier : Le 8 mars 2024 : quelle visibilité ont les femmes entrepreneuses carougeoises ?</u>

Mme Turgut Bandelier relève que la journée des femmes est prévue le 8 mars prochain. Elle souhaiterait savoir, suite à la rétrocession réalisée par la responsable à la promotion économique lors d'une commission dans le cadre du calendrier prévu pour la promotion économique, si des activités spécifiques sont prévues pour célébrer les femmes le 8 mars.

Dans une perspective un peu plus économique, Mme Turgut Bandelier aimerait mettre en avant l'entreprenariat féminin à Carouge.

Mme Molinari explique qu'il n'y a pour le moment pas d'activité spécifique prévue avec les femmes entrepreneuses pour le 8 mars. La volonté a toujours été d'élargir les activités de promotion économique. Une séance a eu lieu pour la première fois avec les nouvelles entreprises (comme cela a été évoquée précédemment). Mme Molinari cite également les petits-déjeuners pour les commerces et les artisans, dans lesquels de nombreuses femmes artisanes ou commerçantes sont impliquées. Par ailleurs, Mme Molinari rappelle que depuis un certain nombre d'années le groupe des femmes de Carouge tient toujours une activité de sensibilisation à la question féminine et à la question du droit des femmes le 8 mars. Ce groupe reçoit toujours un soutien de la Commune, y compris par la présence des magistrats. Lors de cette journée, qui est très festive et très agréable, des thématiques spécifiques sont traitées sous forme plus récréative et d'échanges ainsi que de témoignages. La Commune pourrait toutefois réfléchir à prévoir une activité spécifique pour le 8 mars avec les femmes entrepreneuses mais le délai risque d'être difficilement tenable pour 2024 (Mme Molinari se tourne vers M. Di Stefano, chargé du service des finances et de la promotion économique).

## Mme Turgut Bandelier : Végétalisation de l'Avenue Cardinal-Mermillod :

Mme Turgut Bandelier explique que l'Avenue Cardinal-Mermillod a un énorme potentiel mais qu'elle reste très brute et urbaine en entrant dans Carouge par le bus 7 et en s'arrêtant à l'arrêt Fontenette (d'aucuns pourraient même qualifier cette avenue de « glauque » selon l'heure la nuit). Mme Turgut Bandelier s'enquiert de la possibilité de végétaliser cette avenue et de rendre cette entrée relativement empruntée dans Carouge plus avenante.

Mme Molinari comprend la préoccupation de sa préopinante. Elle confirme qu'une intervention de requalification de la rue est prévue dans le cadre du travail en cours sur le PLQ Mermillod, avec une végétalisation et une meilleure perméabilité piétonne pour accéder plus facilement au secteur frais de l'Arve. Il s'agit également d'une question de ventilation en raison des îlots de chaleur. Une zone extrêmement urbanisée comme celleci tirerait un réel profit de plus de connexions avec l'Arve. Ces points ont d'ailleurs déjà été mis en exergue lors des trois ateliers organisés. Mme Molinari rappelle qu'un suivi a été mené avec des citoyennes et des citoyens de la Commune volontaires à participer à cette analyse. Il convient cependant de noter qu'un PLQ prend un certain temps pour être mis en place. Quelques arbres ont entretemps été plantés au moment de la réflexion du croisement Fontenette, route de Veyrier et Cardinal-Mermillod. Mme Molinari conçoit que cela ne soit toutefois pas suffisant. Néanmoins, les sous-sols sont extrêmement encombrés de réseaux de toutes sortes, ce qui rend la plantation d'autres arbres très difficile. Des mesures pourraient donc être prises dans le cadre de la révision globale du périmètre avec le PLQ. Mme Molinari propose d'étudier des mesures légères et provisoires afin de nuancer ce caractère extrêmement minéral. Mme Molinari espère que ce carrefour pourra à l'avenir être constitué comme à l'époque (il est visible sur les archives de la Ville de Carouge historique qui se trouvent aux archives de Turin) où le rond-point était arborisé et la déambulation était très agréable pour les piétons.

### Mme Turgut Bandelier : Carouge Magique, une magie différenciée :

Mme Turgut Bandelier revient sur ce moment de la vie carougeoise qui a lieu en fin d'année. De nombreuses choses assez belles ont été réalisées et la participation de la population était intéressante. Cependant, des zones ont été quelque peu délaissées. Pour ces raisons, Mme Turgut Bandelier utilise la formule de « magie différenciée ». Elle suggère que ce point soit repris dans le cadre du bilan qui sera prochainement dressé avec les Intérêts de Carouge. Mme Turgut Bandelier indique que certains commerçants

ont par exemple ouvert leurs commerces les dimanches, alors que d'autres ne l'ont pas fait, ce qui a créé un déséquilibre.

Mme Turgut Bandelier se demande également s'il serait possible de laisser à ceux qui ne font pas partie des Intérêts de Carouge la possibilité d'utiliser l'espace public de manière plus souple, en permettant des animations individuelles, tout en respectant les règles de bon comportement et de vivre ensemble, dans le but de pallier le manque d'animation à d'autres moments durant cette période.

Mme Lammar rappelle que « Carouge Magique » est un concept qui comprend une série d'attractions et d'événements pour les fêtes, organisée par la Commune et les Intérêts de Carouge. Il est possible de trouver le programme sur le site Internet auguel Mme Lammar renvoie. Chaque année, les animations font partie du concept, comme les illuminations d'hiver dans les différentes rues de Carouge, avec un souhait d'animer différents lieux de Carouge. La rue de Veyrier a été illuminée cette année suite au regret exprimé l'année précédente quant au fait qu'elle n'avait pas été illuminée. Mme Lammar confirme qu'il v a un souhait de remplir tout Carouge. Cependant, Mme Lammar rend les personnes présentes attentives au fait que les rues ne pourront pas toutes être illuminées d'illuminations d'hiver. Mme Lammar évoque le giratoire des Acacias qui a retrouvé son sapin en son centre. De surcroît, la patinoire fait aussi partie des événements et des attractions pour les fêtes, avec un programme riche en animations. Mme Lammar cite également l'arbre à souhait, la vente de sapins, des animations à la Bibliothèque de Carouge, différents concerts et, bien évidemment, le marché de Noël et les commerces ouverts. Tout cela ressort des Intérêts de Carouge. La Ville de Carouge, de même que les Intérêts de Carouge, n'ont pas la possibilité d'obliger les commerces à rester ouverts les dimanches. Les Intérêts de Carouge organisent le concept et essayent d'encourager les commerçants à ouvrir le dimanche. Cependant aucune obligation ne s'applique puisque cela fait partie de la liberté de commerce. S'agissant des commercants qui ne sont pas membres des Intérêts de Carouge, ils peuvent évidemment participer, puisque d'une manière globale les commerces peuvent être ouverts le dimanche. Il convient de noter que, pour la Ville de Carouge, il est extrêmement difficile d'avoir 800 interlocuteurs, raison pour laquelle elle dialogue avec une association de commerçants qui ne regroupe certes pas la totalité des commerces de Carouge mais tout de même une bonne partie des commerces de Carouge. Les autres commerces sont les bienvenus.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le Président remercie le Conseil municipal, le Conseil administratif et les membres de l'administration pour leur travail. Il précise qu'un repas est prévu à l'Ice Bar sur inscription. Le Président clôt la séance à 20h30.